DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 18 JANVIER 2003

Objet:

L'an deux mille deux et le dix-huit Janvier

à dix-sept heures

Cotisations 2002

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le centre de Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0201/01

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, BRUN, CLARY,

LORENZI, MORANI, PELLETIER, REGHEZZA.

MMES BRUN, FORESTIER, FULCONIS, GIUDICELLI, LAURIERE,

STEFANI, PASTORE, SOMARIA.

1/ ELEVES :

TĀRIFS Année scolaire 2002/2003			Commune participant au fonctionnement de l'Ecole			Commune non participante
			Enfants (-18 ans)		Adultes	Enfants et Adultes
* A	CURSUS INSTRUMENTAL = avec Formation Musicale ou classe d'ensemble		210 E		420 E	500 E
B *	COURS COLLECTIFS ENFANTS 130 E			С	PRATIQUE AMATEUR ADULTES : 210 E	
D	ATELIER VOCAL ou Atelier supplémen.	80 E		1	de dossier de r à la cotis	

^{*} Tarif Etudiant : 70 % du Tarif Adulte.

le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ TARIF DES PRETS D'INSTRUMENTS :

- 75 Euros pour la 1ère année et 110 Euros pour la 2ème année.

3/ COMMUNES: - 320 Euros par an et par enfant inscrit en janvier 2002.
- 320 Euros par an et par classe pour les Ecoles Primaires (pour

l'année 2002-2003).

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus. Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents. Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
THAON

AURS
MARITMEN

^{*} Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les Tarif A et B : 2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc...